Internat

1- Conditions d'accès:

L'accès aux fonctions d'interne a lieu par voie de concours, ouvert aux étudiants régulièrement inscrits aux études de médecine dentaire et ayant validé l'ensemble des modules, stages, travaux pratiques et travaux dirigés correspondant aux quatre premières années d'études de médecine dentaire. Nul ne peut se présenter aux concours d'internat plus de quatre fois ni après la soutenance de la thèse.

2- Dossier de candidature:

La demande d'admission à concourir, adressée à Mme le doyen de la faculté de Médecine Dentaire de Rabat, doit comporter les indications suivantes :

- Ø nom et prénom du candidat;
- Ø date et lieu de naissance;
- Ø nationalité:
- Ø titres universitaires;
- Ø titres hospitaliers.

Elle doit être accompagnée d'une attestation de scolarité précisant la situation universitaire du candidat.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Doyen de la Faculté au plus tard 30 jours avant le début des épreuves.

3- Les épreuves du concours:

Le concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission définitive :

- Ø les épreuves d'admissibilité comprenant une épreuve de titres et quatre compositions écrites ;
- Ø les épreuves d'admission définitive comprenant quatre compositions écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

4- Résultats du concours:

Les résultats du concours sont proclamés par ordre de mérite et sont calculés sur la base des notes obtenues dans l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission définitive.

5- Durée:

La durée de l'internat est fixée à deux années réparties en quatre périodes successives de stages de six mois chacune. Les internes exercent leur fonction à plein temps. Ils assurent les soins d'urgence dans les services d'affectation et participent à l'encadrement des étudiants externes.